

BILAN DU PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE 2020-2021

BILAN DES CAS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE RECENSÉS CETTE ANNÉE:

En date du 8 juin, comme prévu à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ont été évalués. Comme par les années précédentes, un comité a été mis en place en 2020-2021 pour établir un plan d'action et assurer du suivi adéquat des signalements.

Quarante-et-un cas d'intimidation ou de violence ont été recensés pour l'année 2020-2021 (29 auteurs, 48 co-auteurs, 14 dénonciateurs, 19 témoins et 43 victimes). Près de la moitié des 22 cas d'intimidation répertoriés impliquaient les technologies (réseaux sociaux, TEAMS, filmer en classe, etc.). Notons que parmi les 19 événements de violence répertoriés, deux cas sont clairement reliés à de la discrimination raciale. Tous les signalements ont été traités avec diligence. La majorité des situations se sont résorbées à la suite des interventions. Certaines situations ont nécessité l'intervention de la policière communautaire à des fins éducatives. De plus, certaines situations ont fait l'objet de plaintes à la police et ont demandé des interventions extérieures.

MOYENS MIS EN PLACE

Les mesures de préventions prévues au plan de lutte à l'intimidation et à la violence ont pour la plupart été réalisées. Toutefois, en raison de la Pandémie causant la fermeture temporaire des écoles, certaines activités ont dû être annulées. Plusieurs actions et ateliers de sensibilisation ont été proposés en classe ou en sous-groupe.

Voici les différents ateliers et interventions ayant eu lieu cette année:

- Moyens mis en place:

PALIER I (universelle)

- Afficher les comportements attendus dans l'école;
- Mettre en place un comité d'encadrement en lien avec le soutien aux comportements positif; (le mode de vie sera implanté dès l'automne 2021);
- Faire une tournée des classes pour sensibiliser les élèves en lien avec l'autisme; (non réalisé tel quel mais adapté);
- Activité de sensibilisation à l'autisme : programmation vidéo offerte à l'heure du diner et info sur les babillards;
- Sensibiliser les élèves en lien avec la discrimination et le racisme; (activités reliées avec le mois des Noirs ont été annulées);
- Communiquer les informations aux parents en lien avec les ateliers de sensibilisation (réalisé dans le cadre des sujets spécifiques: cyberintimidation, comportements discriminatoires);
- Capsules sur l'acceptation des différences par Équipe-espoir: immigration, adoption internationale, LGBTQ+;
- Ateliers de sensibilisation de prévention de la radicalisation et de la discrimination en sous-groupe (sous-groupe d'élève du 5e secondaire PEI et sous-groupe d'élèves du 4e secondaire PEI);
- Activité de sensibilisation **Gestion du stress et résilience;**

- Proposer de la formation continue auprès des intervenants impliqués en matière de violence et d'intimidation (formation de plusieurs intervenantes en lien avec les SEXTOS par le Centre d'animation et de recherche en éducation pour le 21^e siècle);
- Conférence par la policière communautaire et Andy Duquette sur l'utilisation des réseaux sociaux et la cyberintimidation, offerte à l'ensemble de l'école;
- Ajouter des surveillants à toutes les portes d'entrées + un surveillant à l'extérieur;
- Radios émetteurs aux surveillants du midi;
- Bonifier l'offre de service en éducation spécialisée;
- Tuteurs à tous les niveaux; (la redéfinition du rôle du tuteur a aussi été effectuée par le comité pédagogique);
- Formation des surveillants d'élèves sur les types d'interventions à privilégier selon les clientèles, offerte par l'équipe à l'inclusion du Centre de services scolaires.

PALIER 2

- Ateliers de la Maison Jean-Lapointe pour les élèves de 1^{re} sec. et des classes FA.: “Mon indépendance j’y tiens.”;
- Atelier présenté par Le Gris Montréal (LGBTQ+) pour les élèves de la troisième secondaire;
- Pièce de théâtre le Confessionnal pour les élèves de la cinquième secondaire (était envisagée mais non-réalisée en raison de la situation sanitaire).

PALIER 3

- Rencontres éducatives et préventives avec la policière communautaire, de façon individuelle, au besoin;
- Rencontre en éducation spécialisée (habiletés sociales; gestion de la colère, etc.);
- Rencontre en psychoéducation.

RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS PROPOSÉS POUR L'ANNÉE 2021-2022 :

- Uniformisation des pratiques pour la collecte des données lors de situation d'intimidation ou de violence (SPI);
- Poursuite de la formation des surveillants d'élèves. Les caractéristiques propres à chaque clientèle seront alors présentées;
- Formation de l'Association Québécoise pour la Prévention du Suicide pour les intervenants non-formés à l'évaluation de la dangerosité du risque suicidaire;
- Implantation du Mode de Vie;

- Implantation d'un outil de collecte de données uniformisée lors d'événement de violence ou d'intimidation;
- Implantation de l'outil Protocole de l'élève pour soutenir les dénonciations;
- Interventions préventives en lien avec l'acceptation de la différence: discrimination (genre, race, diversité corporelle, parcours scolaire);
- Interventions de sensibilisation à la cyberintimidation;
- La programmation des activités de prévention sera présentée en début d'année prochaine.